

Le journal de la Commune d'ENCHENBERG



Le Jardin des Fleurs



Edition de Juin 2021

Le mot du Maire

Chers habitantes et habitants d'Enchenberg,

Tout d'abord, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à notre belle commune d'Enchenberg par vos propositions au quotidien auprès de l'équipe municipale. En effet, vous êtes très nombreux à me soumettre des projets, des suggestions, des idées ; et toutes vos remarques me sont essentielles pour avancer ensemble. Même si malheureusement nous ne pouvons pas toujours répondre favorablement à toutes les requêtes de façon immédiate, conservez votre entrain et venez à notre rencontre.

Les ressources naturelles sont précieuses et sont à préserver : la lecture de votre compteur d'eau une fois par mois peut vous permettre de relever une anomalie de consommation de l'eau. Dès connaissance d'un problème, merci de vous signaler en mairie afin d'être guidé dans les démarches à entreprendre.

Régulièrement sollicitée pour faire respecter les règlements en vigueur, vous trouverez dans ce bulletin un rappel sur :

- l'importance de ne pas gêner les voisins en respectant les horaires autorisés pour le bruit
- l'interdiction de brûlage des déchets verts
- l'obligation d'entretien des haies, arbustes et arbres entre les propriétés mitoyennes

Plusieurs dossiers sont en cours :

- L'étude des travaux portant sur la sécurité des élèves et du personnel à l'école élémentaire (issues de secours en cas d'incendie, portes coupe-feu, normes d'accessibilité des équipements sanitaires,...)
- L'étude de la transformation de la « Maison des sœurs » à l'arrière de l'école en MAM (Maison d'Assistants Maternels)

Le chemin piétonnier entre la rue du Stade et la Rue de Lemberg se finalise et sera bientôt praticable.

J'avais le secret espoir de pouvoir vous retrouver cet été mais après plus d'une année entière de crise sanitaire, la prudence reste encore de mise : les contraintes sanitaires entourant encore les activités et rassemblements et plus particulièrement la difficulté de gestion des distanciations, ne nous permettent pas d'organiser les festivités habituelles de la Fête Nationale du 14 juillet...

J'ai pu constater, lors de notre participation aux journées de vaccination proposées à Montbronn, l'ardeur des personnels médicaux et des bénévoles, à tout mettre en œuvre pour offrir à notre population un accueil bienveillant lors de leur vaccination ; je les en remercie.

Avec le nombre de vaccinations en hausse, les gestes barrière respectés, restons confiants : la nature nous le rappelle chaque jour et avec elle, la vie reprend son cours doucement...

Plus que jamais, restons prudents, respectons les gestes barrière afin de retrouver ces moments conviviaux qui nous manquent tant...

Je vous souhaite une belle période estivale,
Prenez bien soin de vous et des vôtres,
Très cordialement.

Votre Maire,
Véronique WITTMANN

DELIBERATIONS

Conseil municipal du 30 octobre 2020

Versement de subventions

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de

- ◆ 656,19 € à l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Montbronn-Enchenberg pour la cotisation à l'Union départementale des Sapeurs-pompiers de la Moselle pour l'année 2020.
- ◆ 85 € pour l'Amicale des Agents territoriaux du Pays de Bitche
- ◆ 85 € pour l'Amicale des Secrétaires de mairie du Pays de Bitche

Projet arrosage automatique du terrain de football

Afin de pouvoir réaliser un arrosage intégré et non plus mobile et pour réaliser des économies sur le réseau d'eau potable, le Conseil municipal décide d'adopter le projet d'un montant de 17 240,50 € HT et de solliciter pour des subventions :

- ◆ la Ligue de Football Amateur dans le cadre du fonds d'aide au football amateur
- ◆ L'agence de l'eau Rhin-Meuse dans le cadre du plan d'accélération EAU 2021 au titre du dispositif RIVAGE.

Recrutement d'un adjoint technique contractuel

Recrutement direct d'un agent contractuel à temps non complet soit 18,75/35ème pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 1er novembre 2020 au 31 août 2021 (poste déjà pourvu).

Instruction des autorisations d'urbanisme par la Communauté de communes du Pays de Bitche

Suite à l'élection du nouveau Président de la Communauté de communes du Pays de Bitche ayant eu lieu le 15 juillet 2020, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. L'instruction technique des autorisations au titre du droit des sols sera poursuivi par le service instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Sécurisation des piétons et aménagements dus aux travaux du département

Le Conseil Municipal a sollicité une aide auprès du Conseil départemental au titre de l'Aide Mosellane aux Investissements Spécifique à la Sécurité des Usagers de la Route (AMISSUR) à titre exceptionnel pour l'opération renouvellement de la couche de roulement réalisée par le Conseil Départemental ainsi que la réfection des bordures caniveaux, de création de passage pour personnes à mobilité réduite et de passage piétons de la Rue de Montbronn. Le coût de l'opération s'est élevé à 26 758,55€ HT et a été subventionné pour 6 030 € par le Département.

Indemnités du maire

Le Conseil Municipal décide de diminuer le montant des indemnités du maire à effet du 1er novembre 2020 au taux de 44%.

Conseil municipal du 21 décembre 2020

Organisation du temps scolaire

Les services départementaux de l'éducation nationale informe la commune du choix de l'organisation scolaire pour la rentrée scolaire 2021/2022. Les conseils d'école maternelle et élémentaire ont émis un avis favorable pour le maintien du système actuel. Le Conseil Municipal est favorable au maintien des rythmes scolaires actuels et demande le renouvellement à titre dérogatoire pour une période de 3 ans, de l'organisation des enseignements répartis sur 4 jours avec les horaires suivants:

- ◆ lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h à 11h30 et 13h15 à 15h45

Nouveau régime indemnitaire des agents

Depuis le 1er janvier 2016, un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place par la fonction publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil Municipal autorise la mise en œuvre du nouveau dispositif indemnitaire en faveur des agents stagiaires et titulaires à temps complet, non complet, et à temps partiel en application du prorata temporis.

DELIBERATIONS

Conseil municipal du 21 décembre 2020

Location régulière à la salle polyvalente

En raison de la conjoncture sanitaire due au Covid-19 le Conseil Municipal décide de diminuer le tarif à 50 € pour chaque association Shake Dance et le Club Sobukai Enchenberg pour la location de l'étage de la salle polyvalente au titre de l'année 2020.

Conseil municipal du 13 mars 2021

Comptes administratifs

Le Compte administratif de la Commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 159 244,58 € et un déficit d'investissement de 47 584,12 €. Cet excédent sera affecté en investissement pour couvrir le besoin de financement.

Pour le Service de l'Eau de 2020, le solde est positif avec 41 695,24 € pour la section d'exploitation et 21 535,00 € pour la section d'investissement.

Alors que l'opération du Lotissement Les Marguerites laisse apparaître un déficit de 78 627,39 €.

Par ailleurs, le Conseil a également décidé d'amortir sur une durée plus longue le matériel et les réseaux soit sur 70 ans au lieu de 10, 40 et 50 ans.

Comptes de gestion

Le Conseil municipal a approuvé les comptes de gestion 2020 établis par le comptable public M. Nirrengarten pour la Commune, le Service de l'Eau et le Lotissement Les Marguerites.

Adhésion à MATEC

Il a adhéré à l'AGENCE MOSELLE TECHNIQUE, établissement public administratif issu du Département pour tout type de conseil d'ordre technique sur les domaines comme la voirie et des travaux connexes (éclairage, assainissement pluvial...), la construction/réhabilitation de bâtiments publics (mairies, salles polyvalentes, écoles, accueils périscolaires, logements...), l'aménagement qualitatif des espaces publics (places, entrées de villes, traverses...), les petits aménagements et équipements publics (aires de jeux, cimetières, parcs, etc...), la prise en compte de la réglementation "Personnes à Mobilité Réduite", les travaux d'assainissement ou d'eau potable.

Demande de modification de zonage du PLUi

L'assemblée demande également que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal soit modifié pour changer le classement d'une parcelle (en Npf pour être en Nth) nécessaire à un projet économique, d'hébergement touristique au lieudit Lenscheit.

Admission en non valeur

Deux titres émis en 2016 seront également inscrits en non-valeur au budget de la commune en 2021 pour un montant global de 762,81 €.

Contrôle des poteaux d'incendie

Le Conseil a renouvelé son adhésion au groupement de commande piloté par MATEC pour le SDIS Moselle concernant le contrôle des poteaux d'incendie pour les trois années à venir 2022-2024.

Conseil municipal du 9 avril 2021

Demandes de subventions

Il décide d'allouer une subvention de

- ◆ 90 € à l'Amicale des agents territoriaux du Pays de Bitche.
- ◆ 90 € à l'Amicale des secrétaires de mairie du Pays de Bitche

DELIBERATIONS

Conseil municipal du 9 avril 2021

Taux des taxes

Il décide d'appliquer sans augmentation pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux

- ◆ Taxe foncière sur les propriétés bâties: 23,97 % (14,26 %part département + 9,71 % part commune)
- ◆ Taxe foncière sur les propriétés non bâties: 87,87 %

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 du 28/12/2019 de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur l'habitation principale. Cet article précise que cette suppression progressive mise en œuvre depuis 2020 et jusqu'en 2023 s'accompagne du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. De ce fait le taux de la part communale de votre avis de taxe foncière pour 2021 sera de 23,97% au lieu de 9,71%. Hormis l'augmentation annuelle de la base par l'Etat, les taux de la commune ne subiront pas d'augmentation.

Statut de la Communauté de Communes du Pays de Bitche : compétence mobilité

Il décide à l'unanimité de se prononcer en faveur du transfert à la Communauté de Communes du Pays de Bitche de la compétence « Mobilité ».

Liste non exhaustive de cette compétence qui leur est transférée:

services réguliers de transport public de personnes ; services à la demande de transport public de personnes ; services relatifs aux mobilités actives ; services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ; services de mobilité solidaire ; services de conseil en mobilité etc...

Adoption du budget primitif 2021 de la commune

Section de fonctionnement : Dépenses : 679 209,- € / Recettes : 679 209,- €

Section d'investissement : Dépenses : 1 063 300,- € / Recettes : 1 063 300,- €

Adoption du budget 2021 du service de l'eau

Section de fonctionnement : Dépenses : 162 729,- € / Recettes : 162 729,- €

Section d'investissement : Dépenses : 76 556,- € / Recettes : 76 556,- €

Le Conseil municipal décide que le Service de l'Eau d'Enchenberg prenne en charge une certaine partie des frais de personnel nécessaires à l'exploitation de ce service à raison d'une participation forfaitaire d'un montant de 32 000,- € pour l'année 2021.

Adoption du budget 2021 du Lotissement les Marguerites

Section de fonctionnement : Dépenses : 78 628,- € / Recettes : 78 628,- €

Section d'investissement : Dépenses : 78 628,- € / Recettes : 78 628,- €

Acceptation de chèques

Il décide l'encaissement de chèques d'un montant de 303,82 € de plusieurs conseillers municipaux et personnels communaux pour la bande dessinée La Moselle déracinée.

REALISATIONS

Entretien du petit verger communal au Rummelsgarten



La commune a racheté en 2013, 4 parcelles au lieu-dit « Rummelsgarten » dont un verger à hautes tiges. Ce dernier d'une surface de 3 ares 40, situé en contrebas du verger-école (derrière le cimetière) était à l'abandon. Le service technique de la commune a procédé après la saison des récoltes au nettoyage de cette parcelle.

Les anciennes grilles de l'église réutilisées

Une partie des anciennes grilles de l'enceinte de l'église St Pierre sont disposées au Jardin des fleurs.

Des grilles restantes du patrimoine communal, viennent d'être installées par le service technique de la commune sur le nouveau muret communal dans la descente vers le cimetière, sur une longueur de 14 mètres.



Ancienne cheminée démontée



Le service technique de la commune a procédé au démontage de la souche de cheminée du bâtiment périscolaire/club de tir. En effet, des infiltrations faute d'étanchéité avaient été constatées. Cette cheminée n'étant plus utilisée, la réfection de la toiture a eu lieu.

REALISATIONS

Nettoyage du clocher de l'église St Pierre



Le clocher de l'église St Pierre a été nettoyé par le service technique et les membres du Conseil de Fabrique.

Le sol, les poutres et les cloches étaient jonchées de fientes de pigeon. Le grillage de protection des ouvertures a été renforcé.

Merci aux membres du Conseil de Fabrique pour leur participation active.

Nouveaux luminaires de décoration de Noël



Entrée Rue de Montbronn

A l'occasion des fêtes de fin d'année de nouveaux luminaires de décorations de Noël ont été installés par l'entreprise Est Réseaux de Phalsbourg sur la Rue Centrale et aux entrées de village.



Illumination de la Rue Centrale

Nouveaux tableaux blancs à l'école élémentaire

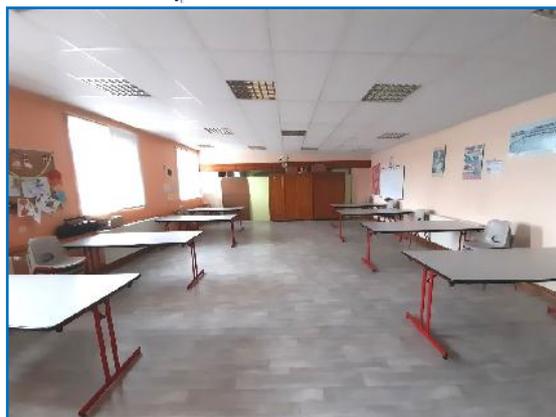
Pour faire suite à une demande des enseignantes de l'école élémentaire, le service technique a, pendant les vacances scolaires de Noël, remplacé les tableaux à craie par des tableaux blancs.

Chaque salle de classe a ainsi été équipée de 2 tableaux blancs émaillés permettant également la vidéo projection et cela pour un montant total de 1 099,44 € TTC.



REALISATIONS

Agrandissement temporaire de l'espace restauration scolaire



Après les vacances de la Toussaint, en conformité avec les différents protocoles sanitaires, il a fallu agrandir l'espace de la cantine. Le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes.

La municipalité remercie encore l'association du Club de Tir pour sa compréhension d'extension de l'espace périscolaire.

Menus travaux de rénovation des locaux de la mairie



Bureau du maire

En raison de la présence d'amiante, le revêtement du sol du bureau du maire ainsi que du local kitchenette a dû être changé. L'entreprise WINDSTEIN Carrelages de Bitche a réalisé les travaux de dépose et repose pour un montant de 1 733,97€HT.



Couloir de l'étage de la mairie

Plateforme pour les poubelles du cimetière

Une nouvelle plateforme a été créée par le service technique de la commune pour entreposer les poubelles de tri du cimetière. Ces dernières seront ainsi plus facilement accessibles pour les camions collecteurs des déchets.



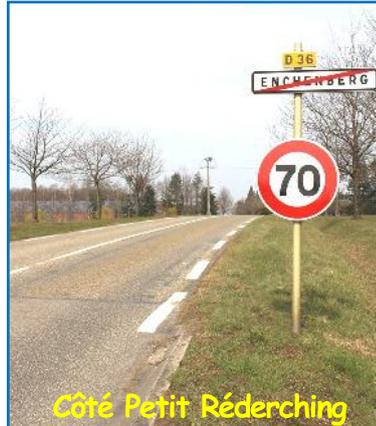
REALISATIONS

Signalisations aux entrées du village



Entrée de village par Lemberg

Des panneaux de signalisation ont été installés aux entrées afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse en agglomération lors de la traversée du village.



Côté Petit Réderching

Afin de limiter la vitesse d'entrée dans l'agglomération en venant de Petit-Réderching, le Département, suite aux demandes des riverains et de la municipalité, a déplacé les panneaux 70 km/h.

Remise en état du chemin du Frauenholz

Le service technique de la commune a remis en état et comblé les ornières de l'ensemble du chemin rural menant au lieu-dit "FRAUENHOLZ" (Rue de Lambach) grâce à la récupération de rabotage de voirie.



Arrosage automatique sur le terrain de foot



Dans un souci d'économie des ressources naturelles, en l'occurrence l'eau, le conseil municipal a décidé de mettre en place un arrosage automatique. Ce dernier installé par la société H2O CONTROLS de Sarreguemines (57) permettra d'améliorer la qualité de l'ensemble du terrain de pelouse naturelle et d'économiser jusqu'à 1000 m³ d'eau par an. Les travaux s'élèvent à 17 240,50 €HT subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à hauteur de 6 920,25 € et de la Ligue du Football Amateur à hauteur de 3 400€. L'Association Sportive Française et l'Association des vétérans d'Enchenberg participent également à hauteur de 2000 €. Reste à charge pour la commune : 4 920,25€



Pose des tuyaux d'arrosage

Infos Habitants



Marie OSWALD a fêté ses 93 ans le 27 novembre 2020



Régina KORN a fêté ses 99 ans le 16 décembre 2020
Elle nous a quittés le 17 avril 2021



Ginette LEMOT a fêté ses 90 ans le 24 décembre 2020



Céline WALD a fêté ses 91 ans le 7 janvier 2021



Marie BECK a fêté ses 96 ans le 17 janvier 2021
Elle nous a quittés le 17 avril 2021



Françoise BALDA a fêté ses 91 ans le 20 janvier 2021

Infos Habitants

Anniversaires



Fernand FATH a fêté ses 90 ans le 28 janvier 2021

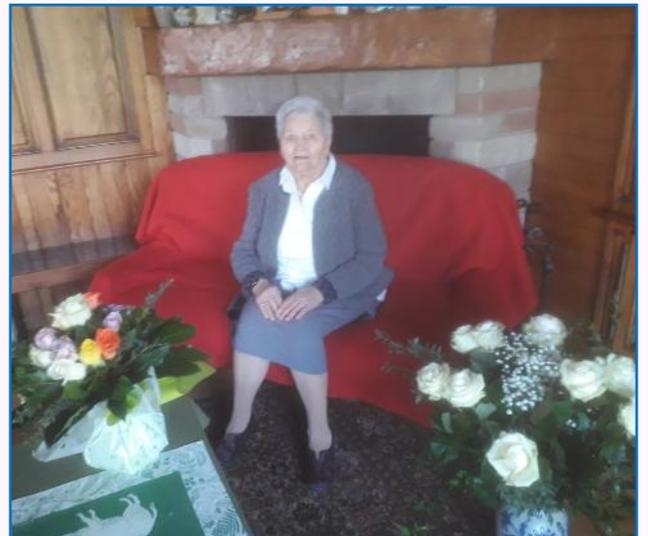
Doyen du village



Alfred HAENEL a fêté ses 93 ans le 15 février 2021



Marie SCHWARTZ a fêté ses 92 ans le 10 avril 2021



Eugénie VOGEL a fêté ses 90 ans le 21 avril 2021

Anniversaires

M Werner COMMERCION a fêté ses 92 ans le 23 décembre 2020

Mme Hilda SCHWARZ a fêté ses 93 ans le 18 avril 2021

Mme Anneliese COMMERCION a fêté ses 93 ans le 05 mai 2021

Toutes nos félicitations

Evènements



Fête de Noël des seniors



Le cadre sanitaire en fin d'année 2020 n'a pas permis à la commune d'inviter les seniors autour d'une bonne table comme à l'accoutumée pour fêter Noël ensemble.

Aussi l'équipe municipale a choisi d'offrir deux chèques cadeaux à tous les seniors de 67 ans et plus d'une valeur totale de 20€ à dépenser au gré de leurs envies auprès des commerçants et artisans du village.

Les Sapeurs-Pompiers à l'honneur

Le capitaine Olivier LOURSON, Commandant de la 3ème Compagnie d'incendie et de Secours Sarreguemines-Bitche a remis au sergent Damien HELMER la médaille de bronze pour 10 ans de présence active et celle d'or à l'Adjudant chef Jean-Claude WALLERICH pour ses 30 ans au sein du corps local.

Le Lieutenant-Colonel Armand JUNG, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de la Moselle a décoré de la médaille de l'Union départementale le Lieutenant Gabriel MULLER et le Lieutenant honoraire Patrick RENARD. Ont été promus au grade de Sergent-Chef les sergents Christian KUGEL, David STEINER et Yannick STENGER et à celui de Caporal 1ère classe Mickael KUNTZ. Pour ses 19 ans de chef du Centre d'Enchenberg avant le fusionnement des deux corps, le Lieutenant Jean-Marc MEYER a été décoré de l'insigne de Chef de Centre.

Toutes nos félicitations.



Naissances et décès 2021

Décès

Horst RUMMENEY le 25 février 2021 (70 ans) à Enchenberg
Alexandre MEYER le 18 mars 2021 (77 ans) à Enchenberg
Mathilde SCHERER le 12 avril 2021 (89 ans) à Enchenberg
Marie BECK le 17 avril 2021 (96 ans) à Rohrbach-lès-Bitche
Régina KORN le 17 avril 2021 (99 ans) à Enchenberg
Joseph HUBER le 14 mai 2021 (79 ans) à Saint-Avold
Hubert MARTINÉ le 16 mai 2021 (62 ans) à Strasbourg

Toutes nos condoléances.

Naissances

Gabin DOERFLINGER né le 03 février 2021 à Sarreguemines
Jeanne LAUBACHER née le 11 février 2021 à Haguenau
Paul SCHLEGEL né le 19 avril 2021 à Sarreguemines
Evan ZINS né le 10 mai 2021 à Saverne
Jeanne BUCHHOLZER née le 13 mai 2021 à Haguenau

Toutes nos félicitations.

Evènements

Visite du Saint Nicolas et du Père Fouettard

Saint Nicolas et son compère le Père Fouettard ont toujours été honorés à Enchenberg. Le vendredi 4 décembre 2020, il s'est laissé photographier avec les classes des écoles d'Enchenberg.

En présence du maire Véronique WITTMANN, les élèves ont chanté et remercié le Saint Nicolas qui a offert des biscuits de Noël à chaque élève.



Classe de Mme Romang-Bauer



Classe de Mme Hoffmann



Classe de Mme Marguier



Classes de Mme Munich et Mme Zion

Saint Nicolas au foyer d'accueil médicalisé Fleur de Vie



La tournée de St Nicolas et de son compagnon s'est achevée au Foyer d'accueil médicalisé Fleur de Vie.

En raison des contraintes sanitaires, les deux compères sont restés à l'extérieur du bâtiment.

Un sachet de biscuits de Noël a été remis à chaque résidant du F.A.M.



Evènements

Education au développement durable



Dans le cadre du volet Education au développement Durable faisant partie intégrante des programmes scolaires, l'école maternelle d'Enchenberg participe depuis la rentrée de novembre à la collecte des vieux papiers pour l'association « Du papier pour l'enfance ». Ceci constitue une première étape du projet. L'étape suivante sera de travailler en classe à l'aide de supports ludiques et d'albums le tri des déchets et la notion de recyclage.

L'école maternelle participe également à la collecte des bouchons pour l'association « les bouchons de l'Espoir du Bitcherland ». Les adultes de demain sont les enfants d'aujourd'hui c'est pourquoi il faut agir maintenant pour lutter contre le gaspillage et participer au recyclage des déchets.



20 kg de bouchons de l'espoir du Bitcherland déjà récoltés à ce jour par les enfants de l'école maternelle.

Carnaval malgré tout !

« Pour les enfants, c'est la fête ce mardi 16 février à l'école. Ils étaient impatients de cette journée dès leur arrivée. De la tête aux pieds, les petits Enchenbergeois se sont transformés pour le Mardi gras. Pirates, sorcières, indiennes et princesses collent aux traditions tandis que clowns, footballeurs ou policiers se joignent à la joyeuse troupe.

Les enfants sont très curieux de voir les tenues des camarades et les commentaires vont bon train ! Un moment de détente et de légèreté. C'est ça aussi le carnaval !

Durant la récréation, chacun remplit son rôle ! Les preux chevaliers défendent les princesses effarouchées pendant que les policiers, les militaires et autres membres du GIGN effectuent la surveillance des lieux à la recherche de morts-vivants semant le désordre. Les clowns blaguent, les footballeurs et danseuses s'échauffent...

Après une matinée studieuse, l'après-midi est plus récréative avec la confection de crêpes pour le goûter que les enfants s'appliquent à réaliser, mélangeant farine, œufs et lait. Le bricolage d'un masque de carnaval plein de couleurs leur permettra de garder un souvenir de cette journée ! » Texte de la classe de Mme Hoffmann.



Evènements

Commemoration de la Victoire et de la Paix



Le 11 novembre 2020, une gerbe aux couleurs de la République a été déposée par les élus devant le Monument aux Morts en hommage aux soldats morts au combat lors de la première guerre mondiale de 1914/1918.



Le 31/12/2020 hommage à Edouard SCHWARTZ

Le parti communiste de Moselle a organisé une commémoration à Enchenberg, en hommage au militant et résistant Edouard SCHWARTZ, le 31 décembre dernier. La commune a été associée à cette cérémonie et Mme Monique GREINER et M. François OSWALD, adjoints, ont déposé une gerbe devant sa plaque au Monument des Morts.

Edouard SCHWARTZ né à Enchenberg, le 31 décembre 1900, a été guillotiné le 29 juin 1943 à la maison d'arrêt de Stuttgart en Allemagne. Il fait partie de la centaine de résistants-cheminots morts pour la France et tous nés dans le département de la Moselle.



1000 Masques pour enfants offerts

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Montbronn-Enchenberg a offert le jour de la rentrée scolaire 1000 masques pédiatriques de type 2 pour les enfants dès le CP. La remise de 10 masques par enfant a eu lieu dans la cour de l'école. La commune a doublé cette offre en remettant également à chaque enfant 10 masques.

Commemoration du 8 mai 1945

Dans un contexte sanitaire limitant drastiquement les présences physiques lors des commémorations, la municipalité d'Enchenberg a perpétué la tradition de mémoire en déposant une gerbe au Monument aux Morts



Visite du sénateur Jean-Marie MIZZON

Le 15 décembre 2020, M. Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle, s'est entretenu avec Mme le Maire lors de sa venue en mairie d'Enchenberg sur l'attractivité et les projets de la commune.

Nos Associations

Le Conseil de Fabrique

Le Conseil de Fabrique sous la présidence de M. Gilbert LAMBINET a décidé lors de leur dernière réunion que la prochaine quête pour le chauffage de l'église serait effectuée courant du mois de juin 2021 (l'année 2020 aura été une année blanche).

Contact
M. Gilbert LAMBINET
tél. 03 87 96 48 44

L'Amicale des sapeurs pompiers Montbronn - Enchenberg

Contact
M. Cédric HOFFMANN
tél. 03 87 96 26 39



L'Assemblée générale de l'Amicale des sapeurs-pompiers Montbronn-Enchenberg a eu lieu le dimanche 26 octobre 2020 à la salle polyvalente. M. Christian KUGEL, président sortant n'était plus candidat à sa succession après 14 années à la tête de l'Amicale Montbronn-Enchenberg et plusieurs années de présidence à l'Amicale des pompiers d'Enchenberg. M. Cédric HOFFMANN a été élu nouveau Président de l'Amicale. M. Gabriel MULLER et M. David STEINER, vice-présidents.



Le Syndicat des arboriculteurs

L'association des arboriculteurs présidée par M. Gérard MEYER, a lancé une commande groupée d'arbres fruitiers. Au total, 71 arbres fruitiers ainsi que de nombreux petits fruitiers (framboisiers, lycium, kiwi, aronia, myrtilliers, etc.) ont été commandés.

Contact
M. Gérard MEYER
tél. 03 87 96 38 81

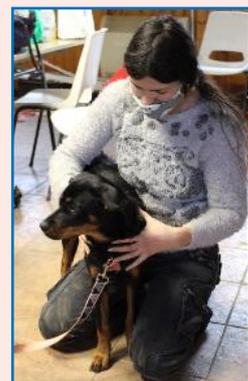
Le club canin

Le club canin d'Enchenberg propose une nouvelle prestation pour les chiens des particuliers. Mme Aurore WILD, ostéopathe pour animaux, passe deux fois dans l'année ou sur demande particulière pour faire un examen approfondi de votre compagnon. Renseignements au ☎ 06.72.86.49.98

Un nouveau comité a été élu le 20 février 2021 :

Nouveau Président: M. Christian NICKEL
Vice-Présidente: Mme Corinne FUHRMANN
Secrétaire: Mme Elisabeth NIRRENGARTEN
Trésorière: Mme Karine SCHNEIDER

Contact
M. Christian NICKEL
tél. 06 63 89 55 41



Nos Associations



Jouer du tennis de table à Enchenberg

« Oh ce n'est pas l'envie qui manque ! et rien qu'en prononçant ces mots, on a hâte de vous rencontrer à nouveau.

Bon nombre d'entre nous, attendent avec impatience, la fin de cette crise sanitaire qui nous étouffe. Alors patience encore, il va falloir passer encore quelques étapes pour vaincre ou vivre avec ce virus.

Le tennis de table se tient prêt, à redémarrer dès que ce sera possible. La mairie, ainsi que nos instances, suivront les directives de l'Etat pour nous donner le feu vert.

En attendant il nous arrive souvent de sortir notre raquette du sac et faire quelques rebonds avec la balle, comme ça pour rire... et puis on nettoie sa raquette, on la range à nouveau dans sa housse en espérant que **bientôt**, on pourra se revoir entre amis, taper la petite balle, faire de magnifiques échanges, rire ensemble, transpirer, gagner ou perdre ! qu'importe ! mais être ensemble simplement, se revoir pour partager notre passion, sera pour nous le plus grand bonheur.

A Enchenberg les horaires des entrainements reprendront comme d'habitude les lundis soirs entre 18h et 20h 15, et de temps à autre, avec accord des autres associations, on aura droit à des extras les vendredis soirs...

Quelques nouvelles idées encore à mettre en délibéré pour étudier leur faisabilité.

- Les tarifs des licences seront revus à forte baisse, pour tous ceux qui n'ont pu profiter des saisons passées comme il se doit.
- Nous privilégierons, le sport loisirs, et mettront une importance capitale à la convivialité.
- Développer le tennis de table féminin sera un axe important, pour le club. En espérant trouver un créneau horaire ou les féminines seront prioritaires, interdiction de jouer entre hommes ! il faudra également qu'on s'occupe sérieusement de leur évolution technique dans la bonne humeur, la séance réservée aux féminines se terminera en mini café-clatch si ces dames auront rempli leur contrat et « trempé le maillot » comme on dit.
- A Enchenberg on privilégiera le loisir et le sport féminin
- A Petit- Réderching, on y entrainera de façon plus adaptée, les jeunes.
- Un vendredi soir par mois, nous inviterons un club Mosellan, Alsacien, ou Allemand pour garder notre réputation de club convivial, pour partager nos expériences et tisser des liens.

Et encore bien d'autres idées ont germées pendant cette période, il faudra entre autres renforcer l'équipe dirigeante qui aura la forte volonté de mener à bien nos projets et surtout pour ne pas se reposer que sur quelques bonnes âmes. C'est ensemble qu'on s'éclatera pour faire de belles choses.

Voilà, en ce texte, je remercie la mairie d'Enchenberg, de m'avoir donné la possibilité d'exprimer mon impatience à vous revoir tous, d'avoir aussi réveillé en moi pour quelques instants cette énorme envie de reprendre le tennis de table...

Je vous souhaite à tous, une santé de fer pour lutter encore quelques mois et nous retrouver enfin ».

Contact
M. Pierre KRUTTEN
tél. 07 76 69 75 99



L'association Bouchons bonheur a poursuivi son activité durant l'année 2020 durant les périodes autorisées en respectant les consignes sanitaires. Ils ont ainsi pu aider:

- Au financement d'appareillages
- Au soutien d'Associations d'aide et de soutien aux malades

Vous pouvez continuer à déposer vos bouchons en PLASTIQUES et en LIEGE dans les poubelles noires placées devant le domicile de Mme Céline FATH, 10a Rue de Lambach à Enchenberg.

ATTENTION! PAS DE BOUCHONS EN METAL

VIVRE ENSEMBLE

PROPRIETAIRES D'ANIMAUX

La commune est régulièrement sollicitée pour retrouver les propriétaires d'animaux (chiens, chats, chèvres,...) se promenant seuls et qui ne retrouvent pas le chemin de leur maison...

Si vous le souhaitez, vous pouvez envoyer 1 photo et le nom de votre animal à la mairie avec votre adresse et un numéro de téléphone, afin que l'on puisse rapidement se rapprocher du propriétaire concerné, le cas échéant.

Cela évitera les interventions de la SPA, des vétérinaires, ...

Pour rappel: il est recommandé de promener son chien en laisse lors de toute sortie publique.

Contact par email: mairieenchenberg@gmail.com ou par dépôt papier directement à la mairie.

OBLIGATION D'ENTRETIEN DES HAIES OU ARBRES DEBORDANT CHEZ LES VOISINS

Le propriétaire du terrain sur lequel se trouve la haie ou les arbres est responsable de son entretien.

A cet égard il doit respecter certaines obligations lorsque des branches empiètent sur la propriété voisine ou lorsque des feuilles et des fruits tombent dans le jardin voisin; le propriétaire est dans l'obligation de tailler, d'élaguer ou de débroussailler ce qui dépasse.

L'élagage est à la charge du propriétaire de la parcelle. Si la végétation est à moins de 3 mètres du réseau électrique, le propriétaire doit obligatoirement effectuer une demande DT/DICT par l'intermédiaire du site internet: <http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr> avant de faire les travaux. En application des articles 1240 et suivants du Code Civil, la responsabilité du propriétaire sera engagée en cas de dommage causé à la ligne électrique et/ou aux usagers desservis par l'ouvrage.

Conformément à l'article L2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les communes de 1000 habitants ou plus, lorsque des informations générales sur la réalisation et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. »

Liste Enchenberg ensemble

C'est avec un immense plaisir que la liste Enchenberg Ensemble (E.E) s'adressera à vous dans chaque édition du bulletin communal. Merci à la municipalité qui conformément à l'article 83 de la loi NOTRe (code général des collectivités territoriales) a accepté notre demande.

E.E, considérée comme la liste d'opposition, se veut être une **opposition constructive**. Les élections étant déjà un lointain passé, rappelons les 3 personnes qui siègent :

- KUGEL Corine, 49 ans, 4eme mandat municipal
- BUCHHOLZER Fabien, 54 ans, 3eme mandat municipal
- LEJEUNE Emmanuelle, 46 ans, 2eme mandat municipal

Nous serons attentifs à tous les points exposés et défendrons nos idées et points de vue que nous expliquerons au travers de ce bulletin municipal. C'est pourquoi :

1. Lors du 2eme conseil municipal, E.E a voté par 3 voix contre le projet de l'aire multi jeux tout simplement car un projet d'une telle envergure méritait plus d'explications préalables à nos yeux (projet adopté par 11 voix pour et 4 contre). E.E aurait aimé connaître la différence de cout comparé avec un revêtement autre que le synthétique, le cout annoncé inclut il l'aménagement paysagé ? le grillage ?... Ou ne représente-t-il que le cout d'un terrain synthétique de 40x60m avec le marquage au sol ? quel sera le cout estimatif à rajouter à ce projet ? Voilà en grande partie les raisons de notre vote. E.E félicite la municipalité pour l'accord de ce projet obtenu avec 80% de subvention. **Bravo !!!** Mais 80% d'un projet un peu moins onéreux aurait été favorable pour l'équilibre de nos finances futures afin de réaliser un maximum de projets.

2. Lors du dernier conseil municipal, E.E a voté à l'unanimité les budgets de la commune ainsi que de l'eau mais s'est abstenue par 2 voix et 1 voix contre le budget du lotissement. Aucune ligne d'écriture pour le début de la 2eme tranche ne figure au budget 2021 et Mme le Maire nous a expliqué qu'au vu des travaux pour l'aire multi jeux et pour le projet de Maison d'Assistants Maternels (MAM), ils n'auraient pas le temps pour une 3eme étude. Dommage car E.E considère l'agrandissement du lotissement comme une priorité.

E.E vous souhaite d'ores et déjà de passer un très bel été avec vos proches, et restez prudents en respectant le plus possible les gestes barrières.

VIVRE ENSEMBLE

INTERDICTION BRÛLAGE A L'AIR LIBRE

Conformément au règlement sanitaire départemental de salubrité et de sécurité de la Moselle, il est strictement interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides).

Le brûlage des déchets verts à l'air libre génère nombre de nuisances et dangers: fumée, risques d'incendie, odeurs, pollution atmosphérique et TROUBLES DE VOISINAGE...

C'est pourquoi, il est encadré par un arrêté préfectoral (arrêté DDT/SABE/NPN-n°48 en date du 22 juillet 2016).

En cas de non respect, une contravention de 450,-€ peut être appliquée pour un particulier par application de l'article 131-13 du code pénal.

REGLEMENTATION NUISANCES SONORES D'APPAREILS A MOTEUR

Un arrêté municipal de 2011 régit les horaires des nuisances sonores. Sur l'ensemble du ban d'Enchenberg, il est rappelé que l'utilisation de tout appareil à moteur (travaux de bricolage, de jardinage ou de loisirs) est autorisée aux jours et horaires suivants:

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 20h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 13h à 19h
- Les jours fériés: de 10h à 12h
- NUISANCES SONORES **INTERDITES LE DIMANCHE**

Merci de respecter vos voisins en appliquant ces horaires.

FACTURATION DE L'EAU POTABLE

Le service de l'eau est géré en régie directe par la Commune d'Enchenberg. A ce titre, une facturation bisannuelle est établie chaque année à chacun des propriétaires. Une fois par an, le personnel du service technique se déplace dans chaque habitation afin d'effectuer une lecture directe sur le compteur et en faire le relevé.

Pour rappel, il est obligatoire de permettre, à notre agent l'accès au compteur eau. Cela permet de constater :

- des dysfonctionnements éventuels du compteur
- Ou des surconsommations suite à des fuites

En ce qui concerne les surconsommations qui sont constatées, la loi du 17 mai 2011 (article L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales) nous impose la facturation des surconsommations d'eau liées aux fuites dues à des appareils ménagers ou à des équipements sanitaires ou de chauffage. Cependant, en cas de fuite sur les canalisations, le décret prévoit le plafonnement de votre facture d'eau et vous êtes alors tenu au paiement du double de votre consommation réelle précédente.

Concernant la facturation d'eau du 2ème semestre 2021, la commune vous informera (sans délai) en cas d'augmentation anormale de votre consommation d'eau (celle-ci étant définie comme au moins le double de votre consommation habituelle).

Dès réception du courrier d'information, vous êtes tenu de présenter en mairie (dans un délai d'1 mois) une attestation d'une entreprise de plomberie précisant la localisation de la fuite et la date de réparation. En cas d'urgence, des tiers peuvent intervenir pour réparer la fuite. Il est cependant nécessaire d'adresser un courrier à la mairie précisant le point de fuite.

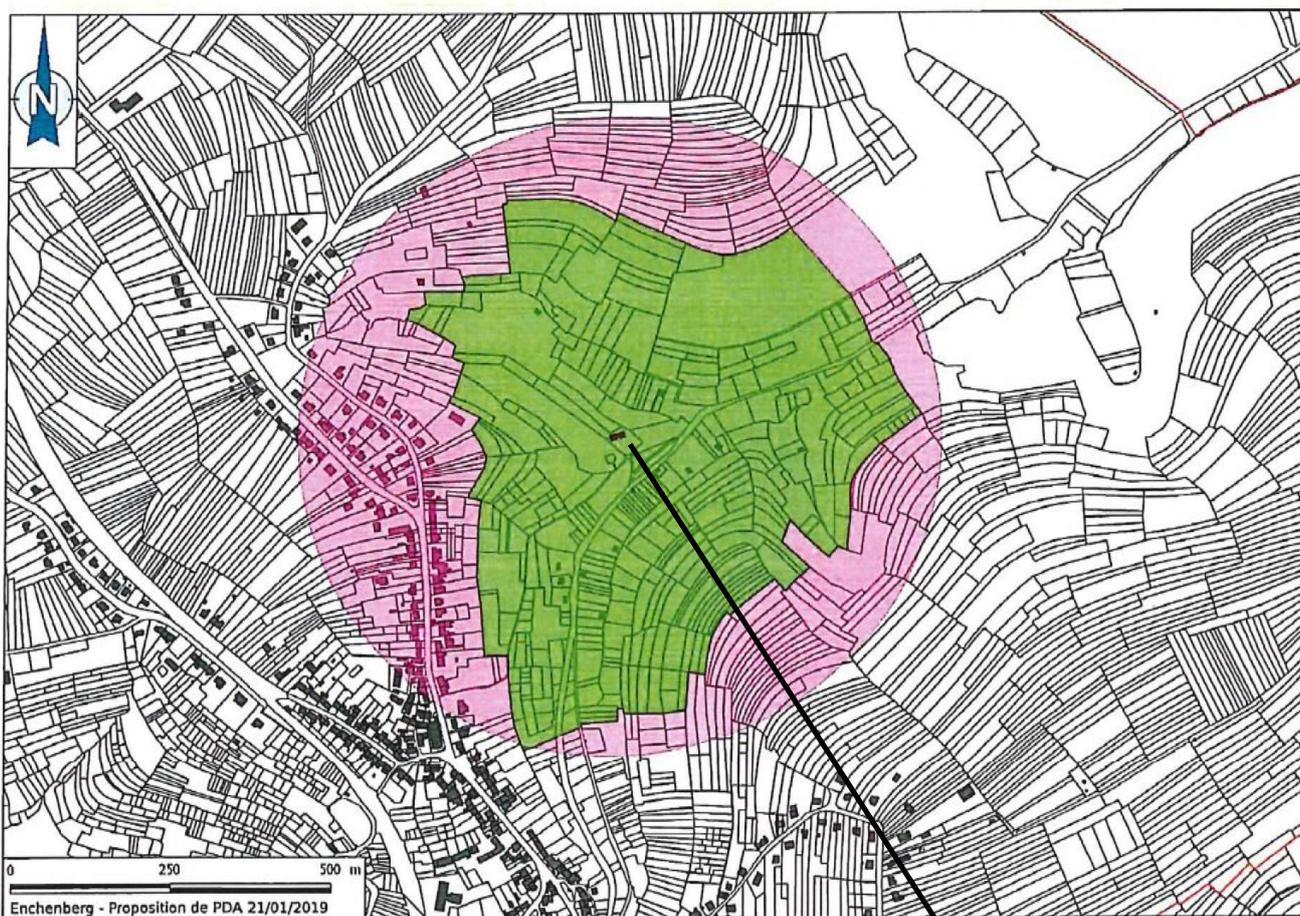
Enfin, à tout moment, le service technique et les élus de la commune peuvent procéder à tout contrôle nécessaire.

INFOS

Nouveau périmètre des abords du monument historique de la Chapelle et de l'Ermitage

Les abords de la chapelle et de l'Ermitage Sainte-Vérène ont été inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 27 février 1996. Ce périmètre automatique de 500 mètres du monument historique a été revu lors de l'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal. L'arrêté préfectoral n° 2020/624 du 15 décembre 2019 crée ainsi un nouveau périmètre délimité des abords de la chapelle et son ermitage en réduisant sa surface de 81,3 hectares à 42,2 hectares, tout en maintenant dans ce nouveau périmètre l'emprise historique du monument et les espaces alentours qui participent réellement à l'environnement du monument ou de la conservation du patrimoine.

Périmètre délimité des abords du monument historique d'Enchenberg



**Site de la Chapelle
Sainte Vérène
et son Ermitage**

Zone en rose: ancien périmètre automatique de 500 mètres.

Zone en vert: nouveau Périmètre Délimité des Abords autour de la Chapelle Sainte Vérène.

Ce nouveau périmètre se trouve en dehors des habitations de la Rue de Rohrbach ainsi que la Rue de Lambach. Par conséquent, les projets d'urbanisme n'ont plus à être transmis à l'architecte des bâtiments de France pour validation. Seuls restent concernés par ce périmètre délimité des abords les terrains et chalets implantés près du site de la Chapelle.

INFOS

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les 20 et 27 juin 2021

En raison du contexte sanitaire provoqué par le Covid-19, le projet de loi reporte aux dimanche 20 juin 2021 et dimanche 27 juin 2021 les élections départementales et les élections régionales prévues initialement en mars 2021.

Il s'agit de renouveler les 54 conseillers départementaux de la Moselle ainsi que les 169 conseillers régionaux suite à la fusion des 3 régions (Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine).

Changement de lieu du bureau de vote

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, le bureau de vote pour les élections départementales et les élections régionales sera déplacé à la salle polyvalente.

L'espace permettra le respect des mesures et les distances sanitaires.

Horaires d'ouverture: 8h à 18h

Procurations dématérialisées

Il est désormais possible pour les électeurs de faire une demande de procuration de façon partiellement dématérialisée depuis un ordinateur ou un smartphone. Cette procédure n'a rien d'obligatoire. Il reste également possible d'établir une procuration sur la base de formulaires papier.

L'électeur qui veut établir une procuration se connectera sur le site maprocuration.gouv.fr Une fois authentifié (via FranceConnect), il devra indiquer la commune dans laquelle il est inscrit, l'identité de la personne à laquelle il donne procuration (obligatoirement inscrite dans la même commune que lui) et enfin indiquer s'il donne procuration uniquement pour la prochaine élection (en précisant quel tour de scrutin) ou pour une période donnée. Une fois ces étapes franchies, le mandant reçoit un numéro de dossier, qu'il devra présenter dans un commissariat ou une gendarmerie.

Dans un deuxième temps, il devra en effet se déplacer pour faire vérifier son identité auprès d'un officier ou d'un assistant de police judiciaire. Pour ce faire, l'électeur se rendra dans un commissariat ou une gendarmerie avec son numéro de dossier: l'officier en question à partir de cette référence verra s'afficher sur le site internet dédié l'identité du mandant et la vérifiera en demandant une pièce d'identité. Dès lors, la demande sera immédiatement transférée, de façon dématérialisée, vers la commune d'inscription de l'électeur.

Enfin, la mairie procédera aux vérifications d'usage et si tout est conforme, validera la demande. Le mandant sera informé par message électronique.

Vote par procuration sans condition

Le code électoral dispose à présent que « tout électeur peut, sur sa demande, exercer son droit de vote par procuration ». Il n'est plus besoin de justifier pour cela d'une maladie, d'un handicap, d'un déplacement, etc.

INFOS

Le programme HABITER MIEUX de l'Agence Nationale de l'Habitat

Depuis 2015, la Communauté de Communes du Pays de Bitche s'est engagée avec l'ANAH et a mis en place un dispositif d'aides et de conseils gratuits pour accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux de rénovation dans leur habitation.

Ce programme concerne prioritairement les propriétaires occupants (sous conditions de ressources) et bailleurs privés (dans le cadre d'un conventionnement ANAH).

L'Association CAMEL (Collectif pour l'Amélioration Energétique du Logement) a été désignée pour animer le dispositif, réceptionner les demandes et réaliser des visites à domicile chez les propriétaires éligibles. Un technicien de l'association analyse le bâti, fournit des conseils et accompagne le propriétaire jusqu'à la réception des travaux et l'obtention des aides.

Liste des travaux éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

Travaux d'amélioration énergétique du logement : isolation et menuiseries (murs, combles, toitures, planchers) système de chauffage et production d'eau chaude, ventilation..

Travaux d'aménagement pour le maintien à domicile: adaptation de la salle de bain et des sanitaires, montes-escaliers, barres d'appui...

Travaux de rénovation de l'habitat : réparation de fuites ou dégradation, mise en conformité des installations, rénovation des sanitaires...

CONTACT : M. Nicolas RONDEL (responsable de l'agence de Moselle)
Association CAMEL 1 Rue du Coëtlosquet 57000 METZ - Tél. 09 66 91 41 06
Email: contact57@association-camel.fr ou sur le site www.anah.fr

Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Le ministère de la Transition écologique et Service-public.fr viennent de mettre en ligne la version définitive de l'Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme (ADAU). Destinée aux particuliers comme aux professionnels cette nouvelle démarche en ligne permet de constituer un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme, tel qu'un permis de construire, un permis d'aménager ou encore un permis de démolir, une déclaration préalable...

Le service a pour objet de vous orienter dans la constitution de votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme en suivant 5 étapes :

1. Vous décrivez votre projet.
2. Le service sélectionne les informations que vous devez renseigner.
3. Le service vous indique la liste des pièces que vous devez joindre à votre dossier, avec les caractéristiques attendues pour chacune des pièces.
4. Vous pouvez visualiser et télécharger le formulaire en ligne finalisé.
5. Si votre commune est raccordée, vous pouvez télétransmettre le dossier.
6. Les informations seront enregistrées automatiquement au fur et à mesure de votre démarche sur votre compte Service-Public.

⇒ **Accès par votre compte Service-Public.fr**

INFOS

LA MAIRIE MET A DISPOSITION
DE SES CITOYENS :



PanneauPocket
TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
**ALERTE
INFORMÉ
PRÉVENU**

Les événements locaux,
l'actualité et les alertes de la
Mairie sont toujours dans
votre poche, où que vous
soyez, quand vous le
souhaitez.



Carte d'identité électronique (CNle)

La carte d'identité électronique va être généralisée dès le mois de juin 2021 pour la région Grand Est.

Le basculement vers les cartes d'identité électroniques est imposé par un règlement européen du 20/06/2019 dans tous les états de l'Union qui ont déjà une carte d'identité nationale. Ces cartes sécurisées seront au format « carte bancaire » et elles intégreront une puce contenant la photo du titulaire et ses empreintes digitales (comme c'est le cas pour les passeports).

Les motifs de demande en vigueur restent inchangés: première demande, renouvellement du titre arrivant à expiration dans moins de 6 mois, renouvellement suite à perte ou vol, renouvellement pour changement d'état civil ou changement d'adresse.

La validité de ces CNle passe à 10 ans pour tous, au lieu de 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs jusqu'à présent. Les anciennes cartes restent néanmoins valables jusqu'au 31 août 2031 au plus tard.

La procédure à suivre pour obtenir une CNI reste identique. Le délai de délivrance est variable et s'échelonne de 7 à 21 jours en moyenne.

Renseignements sur www.interieur.gouv.fr ou auprès de votre mairie.

Alerte permanence multiflux

Afin d'être averti des permanences multiflux ayant lieu dans votre commune, inscrivez-vous sous la rubrique **ALERTE EMAIL** au bas de la page d'accueil du site internet du Sydème : www.sydeme.fr

Une alerte vous est transmise par mail 8 jours avant la date de permanence + un rappel la veille de l'évènement.

Nouvel outil de tri du Sydème : #Mémotri

Un nouvel outil de référence **#MEMOTRI** est désormais disponible pour vous informer comment trier ses déchets. En entrant simplement le nom d'un déchet dans le moteur de recherche tels que « pot de yaourt », « capsule métallique » ou encore « gobelet en carton » et en sélectionnant votre collectivité, Mémotri indique instantanément où trier votre déchet.

Ce nouvel outil vous permet d'obtenir à la fois une information fiable et actualisée mais également de connaître le parcours de vos déchets (après leur collecte) en cliquant sur le bouton « Que devient mon déchet? ».

Mémotri est un guide de tri interactif. Si le déchet n'est pas référencé dans le module, vous avez la possibilité de soumettre l'ajout de ce dernier par le biais du formulaire accessible sous le moteur de recherche. Une réponse vous sera transmise directement par mail et votre requête permettra d'alimenter la base de donnée déjà riche de plus de 350 déchets.

Mémotri est un moteur de recherche bilingue et un outil évolutif. Une nouvelle fonction **PREVENTION DECHETS** sera disponible courant 2021 qui permettra de modifier les comportements en réduisant les emballages, en évitant l'utilisation des objets jetables, le gaspillage alimentaire, en préconisant la réutilisation des objets, la location plutôt que l'achat, le compostage individuel ou encore la dématérialisation.

Mémotri est disponible sur le site internet du Sydème www.sydeme.fr. Accessible dès la page d'accueil en cliquant sur le bouton « Triez mieux, triez plus ». Ce moteur de recherche a été également décliné sur l'application mobile du Sydème, Sydem'app. Téléchargeable gratuitement sur l'Apple Store et Google Play. Cette application est compatible avec tous les smartphones Android et iPhone.



AIDES FINANCIÈRES ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE GRATUITE

SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BITCHE ACCORDE, SOUS CONDITIONS, UNE AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE POUR LES DOSSIERS ÉLIGIBLES AU PROGRAMME « HABITER MIEUX » DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAHI).

CE DISPOSITIF S'ADRESSE AUX PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS POUR LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DE TRAVAUX :

-  D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE
-  D'AUTONOMIE ET DE MAINTIEN À DOMICILE
-  DE RÉHABILITATION DE LOGEMENTS DÉGRADÉS OU INSALUBRES

CONTACTEZ NOUS

Camel

la sobriété énergétique de l'habitat

09 66 91 41 06

contact57@association-camel.fr

PLUSIEURS DISPOSITIFS D'AIDE EXISTENT,

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONSULTER.



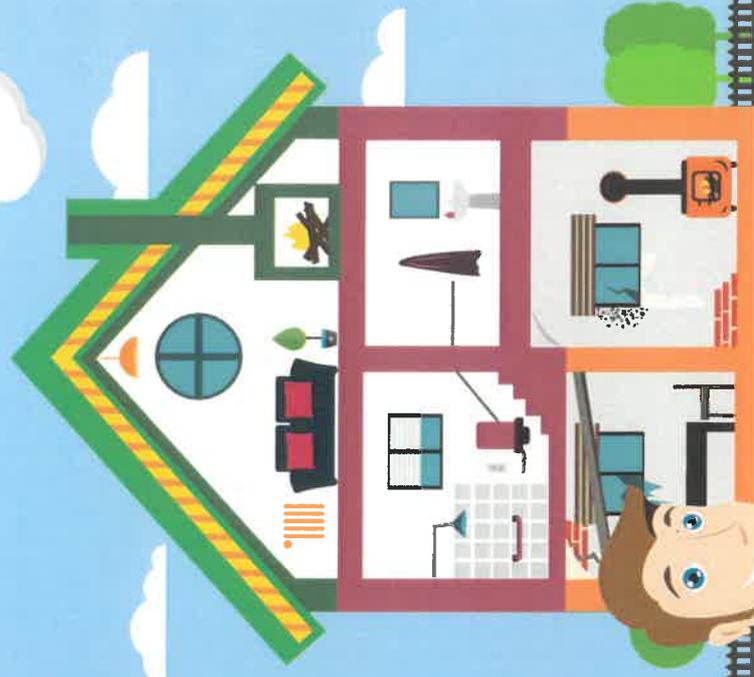
Opération réservée aux propriétaires de logements situés sur les communes de :

ACHEN, BAERENTHAL, BETTVILLER, BINING, BITCHE, BOUSSEVILLER, BREIDENBACH, EGUELSHARDT, ENCHENBERG, EPPING, ERCHING, ETTING, GOETZENBRUCK, GROS-REDERCHING, HANVILLER, HASPELSCHIEDT, HOTTVILLER, LAMBACH, LEMBERG, LENGELSHEIM, LIEDERSCHIEDT, LOUTZVILLER, MEISENTHAL, MONTBRONN, MOUTERHOUSE, NOUSSEVILLER-LES-BITCHE, OBERGAILBACH, ORMERSVILLER, PETIT-REDERCHING, PHILIPPSBOURG, RAHLING, REYERSVILLER, RIMLING, ROHRBACH-LES-BITCHE, ROLBING, ROPPEVILLER, SAINT-LOUIS-LES-BITCHE, SCHMITTVILLER, SCHORRBACH, SCHWEYEN, SIERSTHAL, SOUCHT, STURZELBRONN, VOLMUNSTER, WALDHOUSE, WALSCHBRONN

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE

VOUS ENVISAGEZ DES TRAVAUX
DANS VOTRE LOGEMENT

VOUS SOUHAITEZ BÉNÉFICIER
D'UN ACCOMPAGNEMENT



 NE PAS DÉBUTER LES TRAVAUX AVANT AUTORISATION



* À DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS,
BAILLEURS PRIVÉS ET DES COPROPRIÉTAIRES

ETAT CIVIL 2020

3 mariages



SEYCHAL Nicolas et BILANGUE Christiane le 15 août 2020

WEISER Stéphane et GAENG Mélanie le 15 août 2020

BEAUGRAND Mickaël et SCHAFF Laurie-Anne le 29 août 2020

Tous nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes mariés ...

8 naissances

Michel SACHA né le 31 décembre 2019 à Sarreguemines (registre état civil 2020)

Ethan BRAUN né le 31 janvier 2020 à Sarreguemines

Kayssi MATHIS née le 7 mai 2020 à Sarreguemines

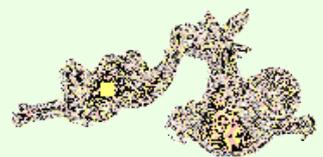
Sixtine FISCHER née le 12 août 2020 à Strasbourg

Abel BOËS né le 22 octobre 2020 à Metz

Morgane HOFFMANN MALAPAN née le 1er novembre 2020 à Sarreguemines

Paul WINTERBERGER né le 15 décembre 2020 à Strasbourg

+ 1 naissance sans autorisation de publication



Toutes nos félicitations aux heureux parents...

1 baptême républicain

Tahina STENGER le 25 janvier 2020

10 décès

Mme Marie FIRLING veuve HUBER le 7 mars 2020 à Enchenberg (91 ans)

Mme ROTHENMACHER veuve GABENESCH Anne le 12 mars 2020 à Bitche (90 ans)

Mme Isabelle SCHOSGER épouse METZ le 23 mars 2020 à Strasbourg (43 ans)

Mme Denise MULLER veuve BURGUN le 23 mai 2020 à Enchenberg (91ans)

Mme Vèrène KREMER veuve WEINLAND le 05 juin 2020 à Enchenberg (83 ans)

M Joseph CONRAD le 1er août 2020 à Ingwiller (86 ans)

Mme Adrienne ROTHENMACHER épouse MARTINÉ le 1er septembre 2020 (55 ans)

Mme Jeanne FATH veuve HUBER le 16 novembre 2020 à Strasbourg (92 ans)

M Yves GREAU le 21 décembre 2020 à Enchenberg (91 ans)

M André BURGUN le 26 décembre 2020 à Sarreguemines (74 ans)



3 Décès enregistrés hors commune

M Arsène FATH le 1er février 2020 à Bitche (83 ans)

Mme Léonie SCHNEIDER veuve WEISSENBACHER le 18 septembre 2020 à Montbronn (89 ans)

Mme Cécile EHRENFELD veuve WITTMANN le 25 novembre 2020 à Sarreguemines (91 ans)

Toutes nos condoléances aux familles..

BONNES ADRESSES



Ecole d'équitation
Pension
Travail
Coaching

PORTES OUVERTES
le 29 Août 2021

www.ecurie-guillaume-mayer.fr
Ecurie Guillaume Mayer
55 Rue de Rohrbach,
57415 Enchenberg

+33 6 80 92 12 10
ecurie.gm@gmail.com



SP PNEUS

3 rue Centrale 57415 Enchenberg
VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES
09 61 63 34 06

MONTAGE PNEUS
GEOMETRIE

ENTRETIEN | VIDANGE | RECHARGE CLIMATISATION

Disques / Plaquettes - Echappement - Rotules - Amortisseurs - Kit Distribution



LOCATION UTILITAIRE

VENTE OUTILLAGES



Daniel SCHOENDORF

Chauffage - Sanitaire - Climatisation - Solaire

11, rue de Lambach - 57415 ENCHENBERG

Tél: 03.87.96.41.72
Fax: 03.87.96.31.83



ÉQUIPEMENT DU CHEVAL ET DU CAVALIER

SELLERIE DES NACRES

Vente de matériel d'équitation pour le cavalier, le cheval et l'écurie

- A retrouver en ligne et en boutique -

www.selleriedesnacres.fr

📍 Sellerie des Nacres
55 rue de Rohrbach
57415 Enchenberg
FRANCE

☎ +33 6 56 67 67 30
✉ contact@selleriedesnacres.fr



CS AUTOS

0695870935



Réparation
Achat Vente
multi-service

siret. 81266745900018
mail: dadchristian@hotmail.fr



Anaëlle COUTURE



49 rue de Montbronn 57415 Enchenberg
Tel : 0644726840 (uniquement sur rendez-vous)
Facebook : @anaellecouture28

BONNES ADRESSES



AUBERGE
Sainte Verène

1, rue centrale
57415 ENCHENBERG
Tél. : 03 87 96 43 68
E-mail : aubergesainteverene@orange.fr
www.aubergesainteverene.fr

Brasserie

HORAIRES D'OUVERTURE

LUN : 9h - 14h	VEN : 9h - 23h
MAR : 9h - 14h	SAM : 9h - 23h
JEU : 9h - 20h	DIM : 9h - 23h

Restaurant

Menu du jour à midi du lundi au samedi

Carte et menus le dimanche midi

Carte, pizzas et tartes flambées
vendredi soir, samedi soir
et dimanche soir

Pas de restauration le soir en semaine
Jour de fermeture : **mercredi**



17 RUE DE LEMBERG - ENCHENBERG
03 87 96 41 91





L'étagère

TABAC • PRESSE • JEUX
ÉPICERIE • CADEAUX

21, rue Centrale
57415 ENCHENBERG
Tél : 03 87 27 06 70
E-mail : letageredeclaudia@gmail.com
[f /letageredeclaudia](https://www.facebook.com/letageredeclaudia)

L'étagère

TABAC • PRESSE • JEUX • ÉPICERIE • CADEAUX

OUVERT 7j/7

Horaires d'ouverture

LUNDI	7h00 - 12h15 14h30 - 18h30
MARDI	7h00 - 12h15 14h30 - 18h30
MERCREDI	7h00 - 12h15 Fermé
JEUDI	7h00 - 12h15 Fermé
VENDREDI	7h00 - 12h15 14h30 - 18h30
SAMEDI	8h00 - 12h00 14h00 - 17h00
DIMANCHE	9h00 - 11h00 Fermé

Découvrez l'histoire de Hannes STEINER, enfant d'Enchenberg, qui donna son nom à une rue de notre village

- sa jeunesse à Enchenberg
- son expédition en Espagne et à Cadix
- son séjour à Paris dans la Garde Royale

Un excellent cadeau pour :

- vos descendants
- vos visiteurs
- vos amis

Promotion

15 €

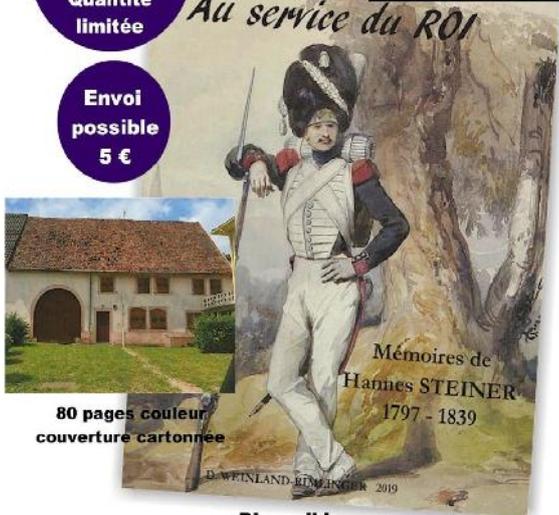
Quantité limitée

Envoi possible

5 €



Au service du ROI



80 pages couleur
couverture cartonnée

Disponible

- chez l'auteur, Denise WEINLAND 44c de Rohrbach
57415 ENCHENBERG, tél : 03 87 96 43 05
- en Mairie d'Enchenberg



Nim Plats asiatiques et français

Restauration à emporter

nems, beignets de crevettes, buffet thaï, etc...
(sur commande)

41 Rue de Lemberg
57415 ENCHENBERG
Tél: 06.89.65.80.66



INFOS PRATIQUES

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi **fermée** - 14h à 17h
Mardi **fermée** - 14h à 17h
Mercredi **fermée**
Jeudi **fermée** - 14h à 17h
Vendredi **fermée** - 14h à 17h

PERMANENCE DES ELUS :

En raison de la situation sanitaire actuelle, Mme le Maire et ses adjoints reçoivent sur RDV.
S'adresser au secrétariat de la mairie.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA PLATEFORME DE REMBLAI DE LA COMMUNE

**UNIQUEMENT RESERVEE AUX DEPOTS DE DECHETS
VERTS DES PARTICULIERS DE LA COMMUNE**

	Mercredi	Samedi
Du 6 mars 2021 au 30 octobre 2021		14h à 18h
Du 2 juin 2021 au 29 septembre 2021	17h à 19h	14h à 18h

HORAIRES D'OUVERTURE des déchetteries de Rohrbach-lès-Bitche et Bitche Horaires d'été du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 octobre 2021

Lundi 9h à 12h - 13h à 17h
Mardi 9h à 12h - 13h à 17h
Mercredi 9h à 12h - 13h à 17h
Jeudi 9h à 12h - 13h à 17h
Vendredi 9h à 12h - 13h à 17h
Samedi 9h à 12h - 13h à 16h

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Le mercredi très tôt.
Veuillez sortir votre poubelle la veille.

CONTENEUR A VERRES, CHAUSSURES, VETEMENTS :

Au parking de la maison des arboriculteurs situé en face
de l'ancienne gare SnCF :

BORNE PAPIER :

Depuis le 6 février 2020 nouvelle borne bleue "papiers
pour l'enfance" (papier, cartonnets)

RECUPERATION DE CARTOUCHES D'ENCRE :

Dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture.

CABINET DU MEDECIN Alain STEIER ☎ 03 87 96 40 53

Lundi 8H30 à 11H
Mardi matin sur RDV /18H à 20H
Mercredi 8H30 à 11H / 17H à 19H
Jeudi 8H30 à 11H / 17H à 19H
Vendredi fermé
Samedi 9H à 11H

AGENDA

Actuellement

Passage du ramoneur dans la commune. Une liste pour
inscription est ouverte en mairie.

Dimanche 20 et 27 juin 2021

Elections des conseillers départementaux et régionaux
à la **salle polyvalente**.
Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h.

Jeudi 15 juillet 2021

Collecte des ordures ménagères au lieu du mercredi
14 juillet.

Du 26 juillet au 6 août 2021

Accueil de loisirs organisé par l'Association Loisirs et
Jeunesse de Rohrbach-lès-Bitche à la salle
polyvalente.

Renseignements au 03.87.09.85.26

Loisirs.jeunesse57@gmail.com

[https://app.panneapocket.com/ville/177757729-
enchenberg-57415?panneau=1070073784](https://app.panneapocket.com/ville/177757729-enchenberg-57415?panneau=1070073784)

Dimanche 29 août 2021

Portes ouvertes à l'écurie Mayer et à la Sellerie des
Nacres avec restauration sur place. Au programme :
concours de sauts d'obstacles, baptême à poney
gratuit pour les plus jeunes,..

Lundi 13 septembre 2021

Don du sang organisé par l'Etablissement français du
sang de Strasbourg à la salle polyvalente de 14h30 à
19h30.

JOURNAL DE LA COMMUNE D'ENCHENBERG DE JUIN 2021

MAIRIE – 25 Rue Centrale 57415 ENCHENBERG

 **03 87 96 38 78 / FAX 03 87 96 35 57**

Site : www.enchenberg.fr

Numéros en cas d'urgence grave :
06.81.58.49.99 ou 06.85.18.84.58

Nouvelle adresse courriel : mairieenchenberg@gmail.com

Directeur de publication: Mme Véronique WITTMANN,
le Maire

Conception et réalisation: Mme Monique MEHLINGER,
secrétaire

Impression: Imprimerie Scheuer de Drulingen

Photos: M BICHLER Laurent

Revue officielle d'information municipale diffusée
gratuitement à 600 exemplaires.